LES DIALOGUES
POUR LE CLIMAT

LA COP31 EN BREF

UN BULLETIN D'INFORMATION HEBDO

ÉDITION 1 | 6 NOVEMBRE

La COP31 s'ouvre sur fond de conflits armés, de tensions commerciales et d'insécurité énergétique. La guerre en Iran a provoqué une importante perturbation de l'approvisionnement pétrolier. Les États-Unis sont sortis de l'Accord de Paris en janvier 2026 et quitteront la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en février 2027, après s'être désengagés du GIEC.

La COP30 à Belém a laissé un bilan mitigé : des avancées sur la transition juste, l'adaptation et le genre, mais pas de feuille de route pour sortir des énergies fossiles. Depuis, les négociations ont peu progressé, tant à Bonn qu'au sein du GIEC.

Pour la première fois, deux pays se partagent la présidence : la Türkiye préside et accueille la COP, l'Australie mène les négociations.

ACTUALITÉS

POLITIQUE CANADIENNE

Le Canada, qui resserre ses liens avec l'Union européenne, arrive à Antalya dans une position délicate. Après plusieurs reculs d'Ottawa sur les plans climatique et environnemental, l'Institut climatique du Canada estime que le pays n'atteindrait sa cible de 2030 qu'en 2050.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Le Québec arrive quant à lui à la COP31 avec un nouveau gouvernement minoritaire du Parti québécois, élu au terme d'une campagne électorale où les enjeux climatiques ont été largement absents des débats. La délégation gouvernementale sera sur place la première semaine, menée par le ministre Jean Pellerin.

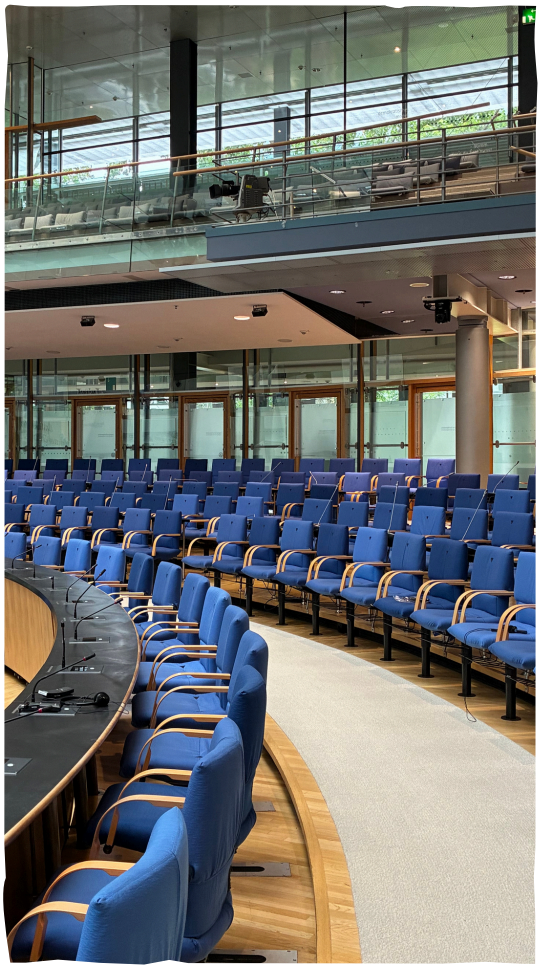
QUOI SURVEILLER ?

Dans ce contexte, la COP31 se veut celle de la mise en œuvre, avec l'électrification comme priorité phare : porter à 35 % d'ici 2035 la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie mondiale. **Voici ce qui s'y joue.**



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

AGENDAS DE NÉGOCIATION



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

ADAPTATION

Objectif mondial en matière d'adaptation

À la COP30, les Parties ont adopté une liste de 59 indicateurs destinés à éclairer le suivi des progrès en matière d'adaptation, dans le cadre de l'Objectif mondial d'adaptation (ou GGA, pour *Global Goal on Adaptation*) prévu à l'article 7.1 de l'Accord de Paris.

En juin 2026, les discussions tenues à Bonn n'ont pas permis aux Parties de s'entendre sur la création d'une équipe technique chargée de poursuivre les travaux sur ces indicateurs. La question a donc été reportée à la COP31. Les négociations devront déterminer si ces travaux seront menés par des expert-e-s, par les Parties ou conjointement.

Autre désaccord : la place du financement dans les travaux sur l'adaptation. Les pays en développement veulent en tenir compte dans l'évaluation des progrès, alors que plusieurs pays développés préfèrent en discuter dans le cadre des négociations sur le financement. À Bonn, le Canada, la Norvège et le Japon se sont opposés à l'inscription, dans le texte sur le GGA, du triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035. Faute de compromis, les discussions reprendront à Antalya sans texte de départ.

Fonds pour l'adaptation

À l'issue de la COP30, le transfert du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto vers l'Accord de Paris, prévu par les décisions 1/CMA.1, 13/CMA.1 et 1/CMP.14 (2018), n'avait toujours pas eu lieu.

Plusieurs dossiers de négociation relatifs à ce fonds restent à traiter, dont la composition de son conseil d'administration et les modalités de son transfert. Les principaux désaccords portent sur l'utilisation de la terminologie de l'Annexe I du Protocole de Kyoto (c.-à-d. : pays développés vs. pays en développement) dans la composition de ce nouveau conseil d'administration.

D'un côté, les pays développés souhaitent modifier cette terminologie et demandent que cette question soit traitée conjointement avec les autres volets relatifs à son transfert. À l'inverse, les pays en développement s'opposent à toute modification de la terminologie et estiment que les différents dossiers devraient être traités séparément.

Plans nationaux d'adaptation et rapport du Comité de l'adaptation

Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA), établi dans le cadre de la CCNUCC, aide les pays en développement à évaluer leurs risques climatiques et à intégrer l'adaptation dans leurs politiques et stratégies de développement. Selon le dernier rapport du Secrétariat, 81 pays en développement ont soumis un PNA, mais seulement 15 des 44 pays les moins avancés (PMA) peuvent accéder directement au Fonds vert pour le climat ou au Fonds pour l'adaptation.

À Antalya, les Parties examineront le rapport 2026 du Comité de l'adaptation, dont les recommandations sont principalement d'ordre procédural. C'est à la COP32 que les choses se préciseront, avec des propositions pour mesurer les progrès en matière d'adaptation et une analyse des cibles du GGA.

Le Canada finance, avec deux autres bailleurs, le Réseau mondial des PNA, qui aide les pays les plus vulnérables à bâtir des PNA inclusifs. Sa contribution de 7,8 millions de dollars prend fin en mars 2027. Le rapport d'étape 2026 de sa Stratégie nationale d'adaptation souligne les écarts persistants entre la planification et la mise en œuvre.

ÉNERGIES FOSSILES

Feuille de route sur la transition hors des combustibles fossiles

À la COP30, plus de 80 pays, dont le Canada ne faisait pas partie, ont réclamé une feuille de route mondiale pour la transition hors des énergies fossiles, mais l'opposition de quelques pays l'a écartée du texte final. La présidence brésilienne s'est alors engagée à en élaborer une en dehors du processus formel et à la présenter à la COP31. À Bonn, en juin 2026, 103 pays avaient soumis leurs positions à ce sujet, individuellement ou en bloc. Le Canada, lui, n'a rien soumis.



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

Le 3 novembre, le Brésil a annoncé sa proposition de première feuille de route mondiale. L'accueil réservé à cette feuille de route non contraignante à Antalya sera à surveiller, tout comme sa capacité à trouver sa place dans les négociations formelles.

En parallèle, une « coalition des volontaires » se structure. En avril 2026, 57 pays ont participé à la première conférence internationale sur la transition hors des énergies fossiles, tenue à Santa Marta en Colombie. Une deuxième conférence se tiendra à Tuvalu en 2027, coorganisée avec l'Irlande.

→ EN RAPPEL

Les énergies fossiles sont le principal moteur du réchauffement climatique, mais leur avenir demeure l'un des enjeux les plus litigieux des négociations. Au terme du premier Bilan mondial (COP28, Dubaï), les pays ont appelé pour la première fois à une « transition hors des combustibles fossiles » dans les systèmes énergétiques. **Il reste à traduire cet engagement en actions.**

Programme de travail sur l'atténuation

Établi à la COP26 pour renforcer l'ambition en matière de réduction des émissions, le programme de travail sur l'atténuation (MWP, pour *Mitigation Work Programme*) favorise le partage d'informations et de bonnes pratiques, sans résultats prescriptifs ni punitifs.

Il arrive à échéance à la CMA8. Lors de la rencontre des organes subsidiaires (SB64), en juin 2026, les Parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur son avenir, sa durée et son mandat, reportant la décision à la COP31.

À Antalya, le rôle du programme dans la mise en œuvre des conclusions du Bilan mondial sera à surveiller. L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et l'Association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC) souhaitent que le MWP donne suite à ces conclusions et oriente les prochains bilans, ce à quoi s'opposent les pays en développement aux vues similaires (LMDC, pour *Like-Minded Developing Countries*) et le Groupe arabe. La sortie des énergies fossiles pourrait aussi être abordée, comme le demandent l'Union européenne, l'AOSIS et la Colombie, ce que refusent le Groupe arabe et les LMDC.

Bilan mondial

Lancée à Antalya, la deuxième démarche de bilan mondial (GST2) évaluera d'ici 2028 les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La COP31 déterminera la place accordée à la transition hors des énergies fossiles, y compris en examinant les suites données à l'engagement pris à Dubaï en 2023 et les pistes d'action issues du sommet de Santa Marta.

Un autre défi concerne les données scientifiques disponibles : faute d'accord sur le calendrier du septième rapport d'évaluation du GIEC, certaines de ses conclusions pourraient paraître trop tard pour éclairer le bilan de 2028. L'Arabie saoudite, l'Inde, la Chine, la Russie et d'autres s'opposent à l'alignement des calendriers du GIEC et du GST2.

L'Union européenne et les petits États insulaires pourraient chercher à renforcer le suivi de la transition hors des combustibles fossiles dans le cadre du GST2, une perspective susceptible de rencontrer l'opposition de l'Arabie saoudite et de la Russie.

Financement

Dialogue Veredas

Créé à la COP30, le Dialogue Veredas vise à aligner les flux financiers, y compris privés, sur un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques (article 2.1 c) de l'Accord de Paris). Il se distingue ainsi de l'article 9, qui porte sur le soutien financier aux pays en développement.

Depuis Bonn, les échanges ont porté sur des exemples d'alignement, le rôle des banques multilatérales de développement dans le financement climatique, ainsi que sur les moyens de réduire les contraintes budgétaires et les coûts d'emprunt des pays en développement.

À Antalya, les Parties examineront le premier rapport annuel du Dialogue. Deux enjeux seront à surveiller : la portée du Dialogue, que les pays développés veulent étendre à tous les flux financiers, ce que craignent plusieurs pays en développement ; et son lien avec l'article 9, afin que l'alignement des flux ne se fasse pas au détriment de l'obligation de financement des pays développés.

Dans sa soumission de mars 2026, le Canada plaide pour un dialogue axé sur la mise en œuvre et la transparence des mesures nationales, tout en insistant sur son caractère « non punitif et non prescriptif ».



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

Programme de travail sur le financement climatique

À la COP29, les Parties ont adopté un nouvel objectif de financement climatique (NCQG) d'au moins 300 milliards de dollars américains par an d'ici 2035 pour les pays en développement. Cet accord a toutefois laissé en suspens la question des obligations spécifiques des pays développés, notamment celles prévues à l'article 9.1 de l'Accord de Paris.

Dans ce contexte, à la COP30, les Parties ont convenu, par la décision 1/CMA.7, de créer un programme de travail de deux ans pour examiner les responsabilités des pays en matière de financement climatique, notamment les obligations des pays développés prévues à l'article 9.1 de l'Accord de Paris. Sa portée précise et les résultats attendus restent toutefois à définir.

À Bonn, en juin 2026, trois ateliers consacrés aux orientations du programme n'ont pas permis de dégager de consensus. Le G77 et la Chine ont rejeté le plan de travail des coprésidences pour recentrer les discussions sur l'article 9.1, qui oblige les pays développés à fournir un financement aux pays en développement. Les pays développés, dont l'Union européenne, privilégient plutôt une approche plus large, englobant diverses sources de financement publiques et privées, au risque, selon les pays en développement, de diluer leurs responsabilités.

Pertes et préjudices

Créé en 2022, le Fonds pour les pertes et préjudices doit se prononcer sur ses premiers projets en décembre 2026. Les demandes de 119 pays totalisent 2,8 milliards de dollars américains, pour 342 millions disponibles. Le 22 octobre, il a réservé une première somme de 21,6 millions pour le Népal, frappé par des inondations catastrophiques.

La COP ne fixera pas de montants, mais enverra un signal avant le premier cycle de contributions, en 2027. Le conseil d'administration craint d'épuiser ses fonds d'ici la fin de cette année-là.

Le désaccord porte sur qui doit alimenter le fonds. Le Groupe arabe presse les pays développés d'honorer leurs promesses ; ceux-ci, dont le Canada, veulent y associer les pays émergents en tant que contributeurs. Ottawa n'a pas précisé quelle part de sa nouvelle promesse de 13 milliards de dollars canadiens sur cinq ans sera consacrée aux pertes et préjudices.

À surveiller : les orientations de la COP pour accélérer le cycle de contributions et les nouvelles annonces.

AUTRES DOSSIERS

Article 6

L'article 6 de l'Accord de Paris permet aux pays d'échanger des réductions d'émissions pour atteindre leurs objectifs climatiques. À Antalya, bien que le dossier occupe peu de place à l'ordre du jour, quelques éléments sont à surveiller : le dialogue d'ambition 6.2 sur le thème « *Authorization and Ambition* », le dialogue d'avis d'experts techniques et le rapport de l'Organe de supervision de l'article 6.4 à la CMA.

À la COP30, certains pays ont réagi favorablement aux appels de l'industrie à assouplir les règles et les protections de l'article 6.4. Le scénario pourrait se répéter lors de l'examen du rapport du mécanisme de crédit de l'Accord de Paris (PACM).

Le Canada s'engage, dans ses CDN pour 2030 et 2035, à « explorer » l'achat de crédits internationaux, mais aucun cadre ne le permet encore, selon l'Institut climatique du Canada. Au Québec, le marché du carbone (SPEDE), lié à celui de la Californie, fonctionne en dehors de l'article 6, dont les règles demeurent incomplètes.



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

Transition juste — Mécanisme d'action de Belém

La transition juste accompagne le passage à une économie à faibles émissions, en tenant compte des effets sur les travailleur-euse-s, les communautés et les territoires. À la COP30, la création d'un mécanisme de transition juste pour soutenir la coopération, l'assistance technique et le partage des connaissances a été adoptée.

À Bonn, les Parties ont adopté le mandat d'examen du Programme de travail sur la transition juste et ont transmis une note informelle sur l'opérationnalisation du mécanisme, mais des divergences persistent. Reste à trancher la composition de son comité, le soutien du secrétariat et la place des syndicats et de la société civile. Signe de l'importance de l'enjeu, le dossier est confié à deux ministres chargé-e-s de la cofacilitation, du Mexique et de la Pologne.

Discret à la COP30 sur la création d'un nouveau mécanisme, le Canada s'était finalement dit « ouvert aux options ». Le Plan d'action canadien pour des emplois durables 2026-2030 pourrait alimenter les échanges d'expériences que le mécanisme doit faciliter. Au Québec, le Plan pour une économie verte 2030 intègre également, de manière légère, la transition juste, en proposant l'accompagnement des secteurs économiques et de la main-d'œuvre.

Agriculture et sécurité alimentaire

Créés à la COP27 en 2022, les Travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (SJWA) sont le seul espace de négociation de la CCNUCC consacré à ces enjeux. Leur mandat de quatre ans prend fin à Antalya : les Parties devront décider de leur avenir.

Parmi les points de blocage, plusieurs pays souhaitent une meilleure intégration des systèmes alimentaires entiers (de la terre à l'assiette), alors que d'autres craignent que cet élargissement n'ouvre la porte à des engagements portant sur les habitudes alimentaires ou sur les politiques agricoles nationales.

Une autre ligne de fracture porte sur l'équilibre entre l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Plusieurs pays vulnérables demandent davantage de soutien pour une agriculture plus résiliente, alors que d'autres, notamment des pays développés, se concentrent davantage sur la réduction de l'empreinte carbone de l'agriculture.

Genre et climat

L'an dernier, à la COP30, l'égalité de genre est devenue un cheval de bataille dans plusieurs négociations et a parfois été instrumentalisée comme stratégie pour ralentir les discussions.

Les débats entourant le retrait des références aux droits humains, ainsi que l'absence de reconnaissance explicite des personnes de la diversité de genre, illustrent, pour plusieurs, un recul en matière d'égalité, d'inclusion et de droits humains.

Malgré ces revers, un ambitieux Plan d'action de Belém sur le genre (Belém GAP) a été adopté. S'étendant sur neuf ans (2026-2034), ce plan comporte des avancées et des jalons importants pour le mouvement féministe et ses efforts de plaidoyer.

La COP31 sera l'occasion de faire le point sur les premières étapes de cette mise en œuvre, dans un contexte marqué par l'intensification des discours et des programmes hostiles aux droits, ainsi que par la montée des gouvernements conservateurs. Les Parties devront notamment examiner trois rapports portant sur la mise en œuvre d'instruments et de méthodologies de financement sensibles au genre, la composition des délégations selon le genre et le renforcement du rôle des points focaux nationaux Genre et Climat.

Nature et climat

Le climat et la nature sont indissociables : à Belém, les Parties à l'Accord de Paris ont souligné l'urgence de traiter conjointement la crise climatique et la perte de biodiversité.

Pourtant, aucun point de l'ordre du jour de la COP31 n'y est consacré. La question n'apparaît qu'au point 14 de l'organe de conseil scientifique (SBSTA) de la CCNUCC, sur la coopération avec les autres conventions de Rio, reportée à Bonn faute d'accord. Les COP17 sur la biodiversité et la désertification ont, elles aussi, renvoyé le sujet à leur prochaine session.



CRÉDIT PHOTO : NINA DIMITROV

Réforme de la COP

D'anciens hauts dirigeants, dont Ban Ki-moon, Christiana Figueres et Mary Robinson, réclament depuis 2024 une refonte de la COP afin qu'elle puisse réformer ses processus et prendre des décisions plus ambitieuses, à la hauteur des objectifs de l'Accord de Paris.

Parmi les changements à l'étude, il est question de transformer la COP en un forum de mise en œuvre, de permettre le recours au vote plutôt qu'au consensus par défaut, et d'adopter une politique relative aux conflits d'intérêts, réclamée notamment par Transparency International et la coalition Kick Big Polluters Out, afin de réduire l'influence de l'industrie fossile dans l'espace des COP.

Ce dossier est inscrit aux points 15 b) (proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique) et 17 b) (prise de décision dans le processus de la CCNUCC) de l'ordre du jour de la COP31. Il avancera aussi dans le cadre de deux consultations de la présidence, soit la consultation annuelle sur l'adoption du règlement intérieur, et une nouvelle consultation sur le renforcement des processus de la CCNUCC. Au moins un événement parallèle se penchera également sur les options de réforme. Le Canada n'a pas participé activement à ces discussions jusqu'ici.

À PROPOS DES NÉGOS EN BREF

Issu d'un partenariat entre les Dialogues pour le climat, l'Université de Sherbrooke, la Chaire de recherche en diplomatie scientifique climatique et le Climatoscope 360, le bulletin « Les Négos en bref » contribue à rendre accessibles les négociations climatiques internationales à la société civile québécoise.

CONTRIBUTIONS

Publié cinq fois autour de la COP31, il est préparé par **Elisabeth Fournier** et **Aaron Mikael Adetou** à partir des contributions de personnes expertes issues de la société civile québécoise et de la délégation virtuelle de l'Université de Sherbrooke à la COP.

Expertes et experts

- **Andréanne Martel** (Genre et climat)
- **Enéas Xavier** (Pertes et préjudices, liens nature-climat)
- **Emmanuel Patola** (Article 6)
- **William Savard** (Agriculture et sécurité alimentaire)
- **Younes Bouakline** (Plans nationaux d'adaptation et transition juste)
- **Ethan Spaner** (Réforme de la COP)

Délégation étudiante

- **Élizabeth Labonté** (Objectif mondial d'adaptation)
- **Élodie Soumarmon** (Fonds pour l'adaptation)
- **Julie Ziliani** (Programme de travail sur l'atténuation)
- **Mélanie Lussier** (Bilan mondial)
- **Bi Tah Simon Toh** (Dialogue Veredas)
- **Nicolas Dionne** (Programme de travail sur le financement climatique)

Mise en forme

Gabarit : **Annie Trudeau**, graphiste
Mise à jour 2026 : **Audrey Robillard** et **Mishka Caldwell-Pichette**

Photos

Prises à Bonn (juin 2026) par **Nina Dimitrov**

RÉVISION

Philippe Simard et **Andréanne Brazeau**

DÉCLARATION D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle est utilisée pour synthétiser l'information colligée.

SOUTIEN FINANCIER

Gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 : Appel à projets Québec COP31